

**REGLEMENT INTERIEUR
PAINTBALL CIBLE ET NATURE****ACCES AUX TERRAINS**

Seul le matériel fourni par Cible & Nature est accepté, exception faite des lanceurs, sous réserve d'un test préalable de vélocité.

Les animaux de compagnie sont interdits sur la zone de jeu et autour du terrain.

Le site ne dispose ni d'eau, ni d'électricité. Les piques niques sont autorisées sur le site (hors barbecue). La consommation d'alcool est strictement interdite sur le site.

Un grand terrain est accessible aux groupes de 8 personnes minimum et est privatisé pour les groupes de 12 personnes minimum

Un petit terrain est accessible aux groupes de 8 personnes et aux groupes de 4 à 6 personnes sous certaines conditions (nous contacter)

II- PERIODE ET HORAIRES D'OUVERTURE

Ouverture toute l'année, uniquement sur réservation. Groupes d'au moins 8 personnes.

III- TARIFS ET CONDITIONS

Paintball : **Age minimum 16 ans**, pour les mineurs de 16 et 17 ans, il faudra fournir soit une autorisation parentale soit la présence d'un tuteur légal le jour de la prestation.

Forfaits Paintball :**CLASSIC « 2h/200 billes » :**

30€ TTC par personne (prix public, hors tarifs particuliers pour entreprise et collectivités).

BOX « 2h/300 billes + Combinaison jetable » :

35€ TTC par personne (prix public, hors tarifs particuliers pour entreprise et collectivités).

MEGA « 2h/500 billes + Combinaison jetable » :

45€ TTC par personne (prix public, hors tarifs particuliers pour entreprise et collectivités).

EDVC (Lapin) « 2h/300 billes + Combinaison jetable » : (à partir de 10 personnes minimum)

(incluant 1 forfait BOX & 1 combinaison « Lapin » OFFERTS au(à la) futur(e) marié(e) ou anniversaire.

40€ TTC par personne (prix public, hors tarifs particuliers pour entreprise et collectivités).

Suppléments : (prix TTC)

7 euros les 100 billes

12 euros les 200 billes

25 euros les 500 billes

45 euros les 1000 billes

80 euros les 2000 billes

Combinaison jetable à usage unique : 5 euros

Combinaison de lapin (utile sur les terrains et/ou pour la suite des vos activités) : 20 euros

Le billet d'entrée permet l'accès :

- Au briefing sur les consignes de sécurité.
- A une session de jeu de 2h ou plus selon les conditions de la prestation fixés au moment de la réservation..
- Le prêt du matériel :
 - Pour les adultes: lanceur, air à volonté, xxx billes (en fonction du forfait), protections (masque, protège-cou, gants et un plastron pour les femmes).
- L'encadrement par un ou plusieurs moniteurs : animation, sécurité et assistance technique.

IV- RESERVATIONS

Les réservations par téléphone, par courrier, par télécopie ou par messagerie Internet ne sont valables que si elles sont confirmées par Cible & Nature.

Toute réservation entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur. Une copie peut vous être adressée à votre demande.

Toute demande de réservation entraîne le versement d'un acompte de 50% du montant total.

Par chèque : Cible & Nature, 185 Avenue Félix Faure Bâtiment B 69003 Lyon

Par virement bancaire :

Code Banque : 13907

Code Guichet : 00000

Numero de compte : 81330105216

Clé RIB : 12

Domiciliation : BP2L VILLEF.S/S PROME

Titulaire : SARL CIBLE ET NATURE

L'acompte doit être reçu dans les 72 heures suivant la demande de réservation.

Passé ce délai, le Paintball Cible & Nature se réserve le droit de considérer le créneau horaire pré réservé comme disponible pour un autre groupe.

Pour les réservations s'effectuant 72h et moins avant la date de venue, l'acompte doit être versé immédiatement.

L'absence d'acompte sous 72 heures entraîne l'annulation de la prestation.

L'acompte : implique un engagement ferme des deux parties et, par conséquent, l'obligation d'acheter pour le consommateur et celle de fournir la marchandise pour le commerçant. L'acompte est un premier versement à valoir sur un achat. Il n'y a aucune possibilité de dédit et vous pouvez être condamné à payer des dommages-intérêts si vous vous rétractez. Le commerçant lui-même ne peut se raviser, même en vous remboursant l'acompte et pourrait être contraint lui aussi à vous verser des dommages-intérêts.

UN GRAND TERRAIN EST PRIVATISE POUR LES GROUPES DE 12 PERSONNES ET PLUS.

L'acompte : implique un engagement ferme des deux parties et, par conséquent, l'obligation d'acheter pour le consommateur et celle de fournir la marchandise pour le commerçant. L'acompte est un premier versement à valoir sur un achat. Il n'y a aucune possibilité de dédit et vous pouvez être condamné à payer des dommages-intérêts si vous vous rétractez. Le commerçant lui-même ne peut se raviser, même en vous remboursant l'acompte et pourrait être contraint lui aussi à vous verser des dommages-intérêts.

Vous êtes :

- ✓ Un groupe de moins de 8 personnes : Si vous êtes moins que le nombre indiqué lors de la réservation, le jour de votre venue le Paintball Cible & Nature vous facturera sur la base du chiffre indiqué lors de la réservation.
- ✓ Un groupe de 8 à 11 personnes : Si vous êtes moins de 8 participants le jour de votre venue, le Paintball Cible & Nature vous facturera la prestation sur la base de 8 personnes.
- ✓ Un groupe de 12 personnes : Si vous êtes moins de 12 participants le jour de votre venue, le Paintball Cible & Nature vous facturera la prestation sur la base de 12 personnes.
- ✓ Un groupe de 13 à 24 personnes : Si vous êtes moins nombreux le jour de votre venue que le nombre annoncé au moment de votre réservation, le Paintball Cible & Nature vous facturera la prestation sur la base de 12 personnes minimum + 15 euros par personne absente.

*Exemple : vous réservez pour 14 et vous venez à 11 : nous vous facturerons 12 forfaits + 2 fois 15 euros
Vous réservez pour 20 personnes et vous venez à 13, nous vous facturerons 13 forfaits + 7 fois 15 euros.*

- ✓ Un groupe de 25 personnes et plus : Si vous êtes moins de 25 participants le jour de votre venue, le Paintball Cible & Nature vous facturera la prestation sur la base de 25 personnes.
- ✓ Vous bénéficiez d'une offre spéciale ou d'un devis:
Pour toutes les offres particulières ayant fait l'objet d'un devis, le tarif est calculé sur le nombre de participants annoncé.
En cas de désistement d'un ou plusieurs participants (signalé 72 heures ouvrés minimum avant la prestation), Cible & Nature se réserve le droit de modifier le tarif ou non.
Si les absences ne sont pas signalées au moins 72h ouvrés avant le jour de la prestation, le client devra régler le tarif prévu sur le devis.

Cible & Nature se donne la possibilité d'annuler la prestation uniquement en cas de force majeure (violentes intempéries par exemple), la prestation sera alors déplacée dans le temps en accord avec le client, ou sinon l'acompte sera rendu le cas échéant.

Si le client décide d'annuler la prestation après la signature du devis, et/ou versement de l'acompte, l'acompte sera conservé par Cible & Nature et ne pourra servir d'avoir pour une prochaine prestation uniquement avec l'accord de Cible & Nature. Idem si le(s) client(s) sont absents le jour prévu de la prestation.

V- SECURITE

Toutes les personnes s'engagent à respecter les consignes de sécurité données par le personnel avant et pendant le briefing de départ et durant toute la durée de l'activité. Cible & Nature n'assume aucune responsabilité des personnes et des effets personnels si les consignes de sécurité qui leurs sont présentées lors du briefing ne sont pas scrupuleusement respectées.

Cible & Nature se réserve le droit de porter plainte contre un client injurieux, agressif ou se retrouvant accidenté suite au non respect des consignes de sécurité suivantes :

Règles de sécurité :

- Le port du masque est obligatoire sur le terrain et interdiction de l'enlever sans l'autorisation d'un membre du personnel de Cible & Nature.
- Interdiction de tirer sur une autre personne à moins de 10 mètres.
- Interdiction de tirer au dessus des filets ou de soulever les filets.
- Port du bouchon de canon et de la sécurité obligatoires en dehors du terrain.
- Les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre et doivent respecter les consignes de celui-ci
- Age minimum pour le paintball : 16 ans révolus (présence d'un tuteur légal ou autorisation parentale obligatoire !)

VI- ASSURANCES

Cible & Nature est assuré en responsabilité civile auprès des AGF à THIZY, contrat d'assurance n° 40079577 le Parc ne souscrit à aucune assurance « individuelle accident » pour le compte de ses clients, et ne serait tenu responsable d'un accident que si la responsabilité de Cible & Nature était engagée et prouvée. Il est fortement conseillé aux clients de disposer d'une assurance « individuelle accident » couvrant les risques inhérents à ce type d'activité.

VII- SANCTIONS

Cible & Nature se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité, les indications des arbitres et le présent règlement intérieur dans sa globalité. Elle ne pourra prétendre à aucun type de remboursement quel qu'il soit.

Toute perte ou dégradation de matériel (lanceur, masque, loader, bouchon de canon, bouteille, gant, dossard) sera facturée selon le barème affiché sur notre site de jeu

VIII- ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'accès au(x) terrain(s) de paintball de Cible & Nature entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur. Il implique aussi l'acceptation des risques liés à cette activité. Toute personne qui viendrait à se blesser en enfreignant les principes de sécurité ne pourrait tenir pour responsable : ni le paintball Cible & Nature, ni le Propriétaire du terrain et ni la Mairie de Rivolet.

FICHE PRATIQUE POUR VENIR CHEZ NOUS

1. Faire une demande de réservation :

- Par téléphone : 06 17 91 55 72 (n'hésitez pas à laisser un message !)
- Par mail : cible.et.nature@orange.fr
- En remplissant le formulaire de notre site Internet : www.cible-et-nature.com

2. Attendre notre validation puis nous faire parvenir l'acompte.

3. LE JOUR J !

- Prenez une tenue qui ne craint rien : pantalon, pull, chaussures montantes si possible, éventuellement casquette ou bonnet
- Prévoir de l'eau (nous n'avons pas d'eau potable sur le site). **L'alcool est interdit sur le site. Merci de ne pas consommer d'alcool avant votre session (voir page 5). Cible & Nature se réserve le droit d'interdire l'accès à l'activité à une personne en état d'ébriété ou qui consomme de l'alcool sur le site.**
- N'oubliez pas l'appareil photo !
- Pensez à nous informer au moins 2 heures avant la session d'une éventuelle modification du nombre de joueurs.
- Prévoyez que nous acceptons uniquement les règlements par chèque et espèces.
- **Il est interdit de fumer sur l'ensemble du site (parking, accueil, terrains)**

ITINERAIRE DEPUIS LYON :

- ✓ Autoroute **A6** direction **Paris**
- ✓ *Sortie n°31.2* : **Villefranche sur Saône Centre**
- ✓ Suivre la *direction Blédina/ Hôpital* puis prendre à gauche, à hauteur de la mairie de Villefranche, la *direction "GLEIZE, COGNY, LAMURE SUR AZERGUES"* (**D504**)
- ✓ **Rester toujours sur la D504** ! Traverser le village de **RIVOLET (69640)**
- ✓ **5 Kms** après Rivolet, **Plan d'eau** sur votre droite
- ✓ Notre chemin d'accès est sur la D504, à droite, **300 m** après le plan d'eau. L'entrée est signalée par un **panneau jaune** ! Montez jusqu'au parking.

Si vous êtes perdus, une seule solution : 06 17 91 55 72 !

AVERTISSEMENT !

Le Paintball est une activité à risque, ainsi, la consommation d'alcool est strictement interdite sur le site du Paintball Cible & Nature à Rivolet.

Suite à de récents débordements, Cible & Nature se réserve le droit de refuser l'accès à l'ensemble de votre groupe si un ou plusieurs joueurs se trouvent en état d'ébriété, et ce afin d'éviter tout problème lors de la session.

D'autre part, le fait d'arriver en état d'ébriété sur le site de Paintball, constituant une infraction au présent règlement intérieur (envoyé par mail à chaque groupe) l'acompte versé par le groupe sera alors conservé par le Paintball Cible & Nature sans aucune forme de remboursement possible.

Le versement de l'acompte entraîne l'acceptation du règlement intérieur dans sa totalité, paragraphe ci-dessus inclus.

Merci de transmettre ce document à l'ensemble des joueurs constituant votre groupe.